

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à vingt-et-une heure, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 2 juin 2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE - Marie-Hélène DELTEIL - Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE - Jean-Louis DELPECH

Absente excusée : Marc RICHARD -

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du dernier conseil n'appelant aucune remarque, il est validé à l'unanimité.

Questions diverses

Compte rendu du conseil d'école par Mme le Maire : 69 élèves (minimum) prévus à la rentrée de septembre 2022. Les Maires du RPI vont rédiger une demande pour un soutien à l'institutrice (Directrice Carole Delchambre) sur son poste d'enseignante directrice. La commune a fait don du trop perçu pour le voyage scolaire d'un montant de 44€.

Le point est fait sur les permanences durant les élections. Un tableau sera rédigé et envoyé par mail.

Il est signalé un problème sur le mitigeur de l'appartement mairie : Mme le Maire va contacter deux plombiers.

Il est prévu de faire une réunion publique le 14 juillet afin de faire le point sur les projets et réalisations de la commune - depuis le Covid, aucune réunion publique n'a pu être organisée. 10h30 dépôt de gerbe au monument aux morts - 11h réunion publique - 12h apéritif offert par la municipalité.

Le conseil valide à l'unanimité la mise en place d'une échelle dans le puits des Mazes pour prévenir des risques d'accident.

Le conseil municipal a commandé un composteur collectif pour les utilisateurs de la salle des fêtes et les habitants de la commune

Le point est fait sur la réorganisation des horaires du secrétariat qui ont été changés en janvier 2022. Il est décidé de conserver ces horaires.

**La séance est levée à 23 h
Le Maire, Françoise LAPERGUE**

